



# DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

Page 1  
sur 3

## COMMISSION SPORTIVE

REUNION DU 18 JANVIER 2023

PROCES VERBAL N° 21

**Président** : Mr. BAUDOUIN Gilles

**Vice-président** : Mr. ROUGER Alain

**Secrétaire** : MM. GAUVIN Francis - GODET Jean-Pierre – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky

**Excusé** : Mr. GODET Jean-Marie

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.  
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.  
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 20 du 12 Janvier 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

### WEEK-END DU 14/15 JANVIER 2023

**Match n° 25498204 Prahecq 2 - Clussais la Pommeraie 2 en Coupe des Réserves**

Arbitre : Mr. BODIN Guillaume

#### **Réserve d'avant match du club de Clussais la Pommeraie**

Je soussigné PRE Sylvain capitaine du club de Clussais la Pommeraie, licence n° 2546135098, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Prahecq pour le motif suivant : Des joueurs du club de Prahecq sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

**La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.**

Après vérification de la feuille de match constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, **ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.**

Match de référence pour l'équipe de D4 : Prahecq (1) – Avenir 79 Fc (3) en championnat D4 poule D du 08/01/2023

**Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.**

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Prahecq (2) – Clussais la Pomerraie (2) : **3 - 1**

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de Clussais la Pommeraie.

**L'équipe de Prahecq 2 reste qualifiée pour la suite de la compétition en Coupe des Réserves.**



## COMMISSION SPORTIVE

REUNION DU 18 JANVIER 2023

PROCES VERBAL N° 21

### ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les Arrêtés Municipaux des communes de :

Airvault – Azay S/Thouet – Assais – Ardin – Argenton l'Eglise – Amailloux – Boismé – Brûlain – Coulonges Thouarsais – Celles S/Belle – Coulonges S/Autize – Chauray – Combrand – Courlay – Chanteloup – Clessé – Clussais la Pommeraie – Cherveux – Cirières – Echiré – Fors – Le Vanneau Irleau (jusqu'au 23 janvier inclus) – Le Pin – La Petite Boissière – Le Breuil Bernard – La Chapelle St Laurent – l'Absie – Largeasse – Louzy – Magné (jusqu'au 30 janvier inclus) – Moncoutant – Mougou – Mauzé Rigné – Moutiers S/Chantemerle – Mauzé S/Mignon – Missé – Oiron (jusqu'au 31 janvier) – Périgné – Rom – Ste Néomaye – St Jean de Thouars – St Martin du Fouilloux – St Maixent de Beugné – Ste Ouenne – Ste Eanne – St Maxire – St Symphorien (jusqu'au 21 janvier) – St Martin de St Maixent – Secondigny – St Gelais – Thouars – Thorigné – Vasles – Vouillé – Verruyes.

### FORFAITS

#### Amende de 32 €

Match n° 25498176 Voulmentin St Aubin 2 – Mauzé Rigné 2 en Coupe des Réserves ➤ **Mauzé Rigné forfait**  
Match n° 25498196 Chatillon Pompaire 2 – St Aubin le Cloud 3 en Coupe des Réserves ➤ **St aubin le Cloud forfait**

### FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Match n° 25498199 Augé Azay le Brûlé 3 – Niort St Florent 4 en Coupe des Réserves

**Le club d'Augé Azay le Brûlé est prié de faire parvenir la feuille de match (pièce officielle) au secrétariat du District, dans les meilleurs délais.**

**Pour rappel celle-ci doit être transmise, dans les 24 heures qui suivent la rencontre sous peine d'une amende de 25 € (Article 25 des Règlements de la LFNA).**



## COMMISSION SPORTIVE

REUNION DU 18 JANVIER 2023

PROCES VERBAL N° 21

### REPROGRAMMATION MATCHS EN RETARD

- ✚ Match n° 24815082 Venise Verte 1 – Boutonnais 2 en D3 poule D ➤ dimanche 05 février 2023 à 15 h 00 stade de Magné
- ✚ Match n° 24824430 Lutaizien Oiron 1 – Vrines 3 en D4 poule B ➤ dimanche 05 février 2023 à 15 h 00 sur le stade de Oiron
- ✚ Match n° 24824397 Coulonges Thouarsais 2 – Fayenoirterre 2 en D4 poule B ➤ dimanche 05 février 2023 à 15 h 00 sur le stade de Coulonges Thouarsais
- ✚ Match n° 24824593 St Aubin le Cloud 2 – Parthenay Portugais 1 en D4 poule C ➤ dimanche 05 février 2023 à 15 h 00 stade de St Aubin le Cloud
- ✚ Match n° 24824589 Le Tallud 4 – Buslaur Thireuil 2 en D4 poule C ➤ samedi 04 février 2023 à 20 h 00 stade du Tallud
- ✚ Match n° 24820725 Mauzé S/Mignon 2 – La Crèche 2 en D4 poule D ➤ dimanche 05 février 2023 à 15 h 00 stade de Mauzé S/Mignon
- ✚ Match n° 24824776 Chenay Chey Sepvret 1 – Val de Boutonne 3 en D4 poule E ➤ dimanche 05 février 2023 à 15 h 00 Stade de Chenay
- ✚ Match n° 24824779 Celles Verrines 3 – Ste Néomaye Romans 1 en D4 poule E ➤ dimanche 05 février 2023 à 15 h 00 Stade de Celles S/Belle

**Les clubs ont été avisés par la messagerie zimbra.**

**Le Secrétaire**  
**Jean-Pierre GODET**

**Le Président**  
**Gilles BAUDOUIN**